

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/30

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille quinze et le jeudi 26 février à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 19 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants :

M. COUROUAU donne procuration à M. CASADEBAIG
M. VISSÉ donne procuration à M. MARTIN
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE

Le - 3 MARS 2015

SOUS-PREFECTURE
OLORON St MARIE

Secrétaire de séance : M. BARRABOURG

OBJET : PATRIMOINE - PLAN D'INTERPRETATION DU PATRIMOINE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ

RAPPORTEUR : JACQUES BOUTONNET, VICE-PRESIDENT

Exposé :

Le plan d'interprétation du patrimoine est le second volet d'un programme global dont la première étape était la refonte du Plan Local de randonnées. L'étude préalable a débouché sur l'élaboration d'un plan ambitieux dont l'objectif principal est la mise en avant de la grande diversité et la richesse patrimoniale de la vallée d'Ossau. Ce programme entièrement valléen vise également à faire circuler le visiteur sur l'ensemble du territoire dans une logique de mise en réseau des différents sites.

La découverte du patrimoine était organisée autour de différents types de supports préconisés par l'étude :

- Des supports mobiliers : classiques (panneaux, enseignes ...), des tables de lecture et table d'orientation, des panneaux pour itinéraire d'interprétation et des mobiliers ludiques (table tournante, banc-livre ...);
- Des supports éditoriaux : fiches, dépliants et carnets jeux ;
- Du multimédia : parcours audioguidés, application pour smartphone en réalité augmentée ...

Modalités de mise en œuvre

Par délibération approuvée en Conseil Communautaire du 06 décembre 2012, la consultation a été répartie en 5 lots :

- le prépresse (lot1)
- la fabrication et la pose de mobiliers simples (lot 2)
- la fabrication et la pose de mobiliers ludiques (lot 3)
- l'impression des supports éditoriaux (lot 4)
- le développement des outils technologiques multimédia (lot 5)

Suite aux différentes commissions de travail, les nouveaux membres des commissions culture-patrimoine et tourisme décident :

Sur la partie technique :

- certaines réalisations s'avèrent particulièrement difficiles à mettre en œuvre en raison de leur conception technique même et des problèmes de maintenance (les mobiliers ludiques),
- certains matériaux préconisés ne mettent pas en valeur le patrimoine artisanal de la vallée d'Ossau,
- certains matériaux ont une résistance inadaptée aux conditions climatiques de la haute-montagne.

Sur la partie gestion et cohérence d'ensemble :

- dans certains villages, l'intérêt du support proposé (simple fiche jeu ou un paysage en réalité augmentée pour smartphone) n'incite pas le visiteur à se déplacer ou ne permet pas de toucher un très large public.
- dans certains villages il existe déjà de la valorisation du patrimoine sous formes de circuits ou de visites guidées, il s'agit de ne pas y apporter de doublons.

Les élus des commissions culture-patrimoine et tourisme proposent de réorienter les contenus du plan d'interprétation du patrimoine selon les modalités suivantes :

- supprimer les mobiliers ludiques, les supports éditoriaux de jeu et le multimédia tel qu'initialement pensé (balades audioguidées et réalité augmentée) pour les remplacer par l'installation physique d'un mobilier d'interprétation simple.
- remplacer les piétements des tables de lecture et de la table d'orientation par de la pierre du pays afin de valoriser ce savoir-faire patrimonial et garder une cohérence avec l'environnement,
- remplacer le plateau de la table d'orientation par de la lave émaillée afin de garantir une meilleure durabilité,
- Créer une nouvelle application multimédia complète qui valorise l'ensemble du plan d'interprétation sous ses multiples facettes et diversité, favorisera le processus d'appropriation directement par le mobinaute et incitera à la découverte et à la circulation pour une meilleure mise en tourisme et promotion.

Calendrier

Par avenants, les délais des lots 1,2,4,5 sont prolongés d'une durée de 6 mois afin de permettre les réalisations des contenus et la pose des mobiliers d'interprétation, tables de lecture, table d'orientation avant juin 2015.

Modalités financières

L'évolution du marché initial de mise en œuvre du plan d'interprétation donne lieu aux incidences financières suivantes :

Lot	Entreprise	Montant du marché de base HT €	Avenant HT€	Nouveau Montant HT €	Montant TTC €	Variation %
1	Com1nomade	82 906,0	-	82 906,0	99 487,2	0%
2	DL SYSTEM	58 624,0	+16 652	75 276,0	90 331,2	+28,4%
3	DL SYSTEM	14 987,0	- 14 987,0	0	0	-100 %
4	Imprimerie MARTIN	17 721,0	- 14 733,0	2 988,0	3 585,6	-83,1%
5	Com1nomade	30 200,0	+8 150,0	38 350,0	46 020,0	+26,98%
Total		204 438	-4 918	199 520	239 424	-2,4%

Le rapport entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APROUVE, les avenants n°1 au marché,

AUTORISE, le Président à signer les avenants au marché de mise en œuvre du plan d'interprétation du patrimoine.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

